**Avis d’enquête publique**

**Modification n°2 du Plan Local d’Urbanisme**

**Commune de MONTAUROUX**

Par arrêté en date du 23 mars 2021, Monsieur le Maire de MONTAUROUX a prescrit la tenue d’une enquête publique pour la procédure de Modification n°2 du Plan Local d’Urbanisme.

La Commune entend agir sur plusieurs dispositions de son document d'urbanisme afin de lisser la capacité d'accueil, freiner l'imperméabilisation des sols et maintenir les ambiances résidentielles des quartiers d'habitat individuel. La modification n°2 comporte enfin une dizaine d'évolutions mineures de l'écriture réglementaire (annexes en zone N, bio-climatisme, stationnement…) pour assurer un meilleur droit des sols.

L'enquête publique se déroulera du lundi 12 avril au mercredi 12 mai 2021 inclus.

Monsieur André VANTALON a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Toulon.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le Commissaire enquêteur seront déposées à la Mairie de Montauroux du 12 avril au 12 mai 2021 inclus aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie, Place du Clos, à savoir :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du Plan Local d’Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à l’adresse suivante : Mairie de Montauroux, à l’attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Place du Clos, 83440 MONTAUROUX.

Ou par courriel à l’adresse suivante : plu.modification2@ville-montauroux.fr

En ce qui concerne les observations reçues par voie postale à l’adresse de la mairie, les courriers doivent arriver au plus tard le mercredi 12 mai 2021 à 17h00, heure de clôture de l’enquête publique.

Le dossier d’enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune à l’adresse suivante : http://www.montauroux.fr

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.

Les observations du public transmises par la voie postale ainsi que les observations consignées dans le registre d’enquête seront consultables au siège de l’enquête. L’ensemble des observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur un site internet :

http://www.montauroux.fr/

PERMANENCES

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie, les jours suivants :

Lundi 12 avril 2021 de 9h à 12 h

Mardi 20 avril 2021 de 9h à 12 h

Mercredi 28 avril 2021 de 14h à 17h

Jeudi 6 mai 2021 de 9h à 12h

Mercredi 12 mai 2021 de 14h à 17h

TRANSMISSION DE PIÈCES

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d’enquête publique auprès de la mairie de Montauroux, dès la publication de l’arrêté d’ouverture d’enquête publique.

La personne devra adresser sa demande auprès de Monsieur le Maire de Montauroux, Mairie de Montauroux, à l’adresse précitée.